

# COMMUNE DE PUPILLIN

## 39600

### N° 4 - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 15 OCTOBRE 2020

**Présents :** BEAUPOIL Jean-Luc, MARESCHAL Michelle, PETIT Léo, CRINQUAND Mickaël, BOUILLET Kevin, MARGUET Bernard, PACCARD Joël, PETIT Damien, CART Odile, THIEVENT Christiane, LAURENT Eric

**Secrétaire de séance :** PETIT Damien

#### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) ONF : Assiette, dévolution et destination des coupes 2021
- 2) Dématérialisation et télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- 3) Taxe d'aménagement
- 4) Étude de devis :
  - Matériel de fauchage
  - Horloges astronomiques
- 5) Rapport d'activités du SIDEDEC
- 6) Permis de construire
- 7) Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

#### **1) ONF : Assiette, dévolution et destination des coupes 2021**

Programme proposé par l'ONF pour la destination des coupes 2021 :

**\*Vente aux adjudications générales :**

**Feuillus dans la parcelle 6af**, vendus en futaie affouagère (essences : chêne, frêne, érable, hêtre, merisier, tilleul, bouleau).

Le délai d'abattage est fixé au 31/12/2021.

**\*Vente groupée par contrat d'approvisionnement :**

**Feuillus dans la parcelle 22t**, vendus en bois bûche, bois énergie

**\*Affouage 2021-2022 dans la parcelle 6af.**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la délibération proposée par l'ONF.

**Le Maire informe les conseillers que la vente de bois du 7 octobre dernier a rapporté à la commune 42 699 € (vente à l'entreprise CALVI Célestin d'Ornans)**

#### **2) Dématérialisation et télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité**

La commune a la possibilité de télétransmettre ses actes (délibérations, arrêtés du maire...) soumis au contrôle de légalité sous forme numérique.

Les avantages de ce système sont les suivants :

- Une accélération des échanges avec l'État avec la réception immédiate de l'accusé de réception des actes transmis,
- Une réduction des coûts liés à l'envoi,
- Une réduction du volume de papier.

**Le conseil après en avoir délibéré, décide d'adhérer à ce dispositif et autorise à l'unanimité le maire à signer avec le Préfet une convention relative à la télétransmission des actes.**

### **3) Taxe d'aménagement**

Le Maire rappelle que le conseil, lors de la séance du 2 novembre 2016, a mis en place la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au taux de 1%. Il a exonérer les abris de jardin jusqu'à 20 m<sup>2</sup> soumis à déclaration préalable.

Pour modifier le taux, la commune doit prendre une délibération avant le 30 novembre de l'année en cours pour une application l'année suivante.

**Le conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier cette taxe dont le taux restera à 1 %.**

**Le taux de la part départementale est de 1,5 %.**

### **4) Étude de devis :**

#### **- Matériel de fauchage**

Le Maire présente différents devis pour l'achat d'un broyeur (faucheuse d'accotement) ou d'un bras qui se fixe sur le tracteur.

Le conseil décide de ne pas se prononcer tout de suite et de se rendre à Mesnay pour discuter avec le Maire et l'employé communal qui utilise ce type de matériel.

Un calcul sera fait pour voir l'économie que cela peut engendrer sur les prestations réalisées chaque année par l'entreprise Debouche.

#### **- Horloges astronomiques**

Le Maire présente un devis de l'entreprise Raichon Jean-Luc, pour le changement des 2 horloges astronomiques qui sont usagées et qui permettraient de gérer les horaires d'allumage à l'aide d'un téléphone portable. Actuellement une société de Dijon doit venir réaliser les réglages.

**Le coût du devis s'élève à 860 € HT.**

**Le conseil accepte à l'unanimité ce devis.**

### **5) Rapport d'activités du SIDEC**

**Le rapport d'activités 2019 du SIDEC** (Syndicat mIxté D'énergies, d'Equipements et de e-Communication du Jura) **est présenté par le Maire aux conseillers.**

**Il est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents** et reste consultable en Mairie.

### **6) Permis de construire**

Le Maire présente un permis de construire pour un bâtiment agricole d'une surface de plus de 1 300 m<sup>2</sup> à l'entrée du village coté Buvilly.

Vu l'impact visuel à l'entrée du village, il demande l'avis des conseillers sur ce projet.

Avec 8 avis favorables, 2 abstentions et un avis défavorable, le maire informe les conseillers qu'**il délivrera un avis favorable sur ce projet au service instructeur.**

### **7) Questions diverses**

#### **\* Réfection de murs « Chemin de feule »**

Le Maire présente différents devis pour la réfection des murs dégradés dans la côte de Feule.

La discussion s'engage et le conseil décide de se renseigner pour des aides éventuelles.

La décision sera prise lors du prochain conseil.

#### **\* Réunion « Eoliennes »**

Le conseil municipal de Pupillin, lors de sa séance du 29 mai 2019 avait autorisé le Maire à signer une convention avec la « SEM Energies Renouvelables Citoyenne » et les communes de Arbois, Barretaine, Besain, Chamole, Chauvignac, Fay en Montagne, La Châtelaine, Le Fied,

Molain, Plasne, Poligny, Pupillin qui avaient décidé de se rassembler pour adopter une démarche commune dans le développement éolien sur leur territoire, en coordination avec la communauté de communes Arbois Poligny Salins cœur du Jura.

Le Maire a assisté à la présentation de l'étude réalisée par la « SEM Energies Renouvelables Citoyenne ».

**Il demande aux nouveaux conseillers s'ils souhaitent continuer dans cette démarche.**

**Le conseil y est favorable.**

**\* SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation scolaire) :**

Mme MARESCHAL Michelle et M. PETIT Damien délégués de la commune au SIVOS ont participé à la première réunion à Arbois.

Mme Valérie DEPIERRE, Maire d'Arbois a été élue Présidente, M. François PERRIN, Maire des Planches a été élu 1<sup>er</sup> vice-Président et M. Alain LABBEZ, adjoint au Maire de Mesnay a été élu 2<sup>ème</sup> vice-Président.

**M. Damien PETIT a été désigné représentant du Comité Syndical pour assister au conseil d'école primaire.**

La loi rendant désormais la scolarisation obligatoire des enfants à partir de 3 ans, le SIVOS doit maintenant participer aux frais de scolarisation de ces enfants fréquentant l'école Saint Just.

Les membres du SIVOS ont décidé de participer à hauteur de 1 150 € par enfant (coût estimé par l'école saint Just) contre 1 765,91 pour l'école Publique.

**\* Réunions publiques PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)**

M. Léo PETIT a assisté à une de ces réunions.

Les études et statistiques réalisées et présentées sont disponibles sur le site Internet de la communauté de communes à l'adresse suivante :

<https://www.cc-coeurdujura.fr/plan-local-d-urbanisme-intercommunal.htm>

## INFORMATIONS

**L'APEI n'organisera pas « l'opération brioches » cette année compte tenu des contraintes sanitaires.**

**\* Cérémonie du 11 novembre :**

**Les habitants sont invités à 10 heures devant le monument aux morts.**

**La musique sera assurée par « Les Jamois »**

**La présence de jeunes serait appréciée pour chanter la Marseillaise.**

**Compte tenu de la situation sanitaire, les personnes présentes devront être masquées et respecter les distances de sécurité.**

**\* Repas des anciens :**

**Compte tenu de la situation sanitaire, ce traditionnel repas ne pourra pas avoir lieu.**

Les conseillers réfléchissent à un report ou à un changement de formule.

Les décorations de Noël aux entrées du village ne seront pas réinstallées.

La commission Environnement/Fleurissement/Décoration réfléchit à une nouvelle décoration du village.

**\* Association de gym « Les Arboisiennes »**

Cours dispensés par Nathalie Dufau, éducatrice sportive diplômée par la fédération SPORT POUR TOUS, activités gymniques ;

- gym douce et d'entretien (étirements, jeux de ballons, élastiques, bâtons, balles à picots...);
- ambiance chaleureuse ;

Ces cours ont lieu au gymnase du collège Pasteur à Arbois, dans l'impasse entre le restaurant Les Arcades et le magasin Vins et Vinaigres, le jeudi, hors vacances scolaires de 18 h 30 (45) à 19 h 30 (45).

Renseignements auprès de Brigitte Julien, au 03 84 66 18 79.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.**

**Le maire**

**Le secrétaire de séance**

**Jean-Luc BEAUPOIL**

**Damien PETIT**